



Avril 2022 USC FO COM \ ORANGE



# AVIS AUX

QUAND LA DOGSE REFAIT L'ACCORD TELETRAVAIL A SA SAUCE !

# TELETRAVAILLEURS

**Alors qu'une renégociation s'opère actuellement au national, la DOGSE bafoue les droits des salariés en ne respectant pas les accords existants.**

## ● Pourquoi ?

La convention Télétravail peut être calculée :

- soit selon un volume de jours mensuels
- soit selon des jours fixes et récurrents du régime horaire

**DE L'UI A L'USC LA DOGSE FAIT UN MIX DES 2 :  
UNE CONVENTION EN VOLUME ET UNE FIXATION DE JOURS !!**

## ● Et le reste on en parle ?

Dans beaucoup d'Unités l'accord n'est pas respecté : Les Unités inventent leurs propres règles !

- Tentative de réversibilité collective
- Obligation de revenir sur site chaque semaine, sur les jours

Télé travaillés

- Invention de règles Nationales par activité pour réduire le nombre de jours télé travaillés !!

**ALORS QUE DANS L'ACCORD IL EST PRECISE 2 JOURS MINIMUM SUR SITE PAR SEMAINE !**

## ● Quand la transformation va trop vite pour la Direction

- Pourquoi la Direction oppose le Télétravail et le collectif ?
- Problème de confiance, méfiance ?
- Et pourtant il faut savoir être agile et savoir travailler autrement, non ?

**Les Directions Orange n'arriveraient-elles pas à s'adapter ?**

Pourtant les salariés eux ont dû le vivre à leurs dépens :

- Avec des formations présentiellees qui se sont transformées en e-learning.
- Avec l'ancrage territorial qui a obligé les équipes à travailler à distance.
- Avec des transformations toujours plus nombreuses et une adaptabilité à toutes épreuves !

**FOCOM EXIGE LE  
RESPECT DE  
L'ACCORD  
ACTUEL POUR  
TOUTES LES  
UNITÉS DE LA  
DOGSE !**

**2022 Le Bon moment pour Adhérer !**

Rejoignez FOCom et abonnez-vous à la newsletter sur [www.focomdogse.com](http://www.focomdogse.com)